

Paris, le 21 mars 2024

## **Vous avez plus de 60 ans et avez une chambre vacante ? Optez pour la cohabitation intergénérationnelle avec la Macif et Cohabilis**



crédit photo : Panther Média / Graphic Obsession

**Afin de lutter contre l'isolement des seniors et faire face à la pénurie de logements chez les jeunes de moins de 30 ans, les solutions d'habitat partagé, intergénérationnel et solidaire se développent de plus en plus en France.**

**La Macif, assureur mutualiste engagé, et le réseau Cohabilis, pionnier dans le domaine de l'habitat intergénérationnel, se sont associés pour promouvoir et renforcer le lien social avec un service personnalisable et encadré juridiquement, où chaque binôme "jeune-personne âgée" partage du temps en commun.**

**En échange d'un loyer modéré et/ou de réaliser diverses tâches du quotidien par les jeunes, ce dispositif permet de favoriser le maintien à domicile de seniors et d'aider les jeunes à trouver un logement.**

**Une expérience de vie fondée sur le partage, l'échange bienveillant, et la solidarité entre générations qui permet à chacun d'améliorer son quotidien.**

*« Dans un contexte de crise du logement particulièrement difficile, nous souhaitons démocratiser le dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire afin d'apporter des réponses à plusieurs besoins sociaux de nos sociétaires : pouvoir d'achat, accès au logement, maintien du lien social et intergénérationnel. Ce dispositif innovant s'inscrit dans notre mission d'assureur mutualiste qui consiste à apporter des solutions simples et accessibles tout au long de la vie de nos sociétaires. Le lien intergénérationnel est par ailleurs au cœur de notre nouveau plan stratégique 24-26 IMPACT Macif », affirme **Stéphanie Garau, Directrice Offres et Communication Produits de la Macif.***

« La Macif est un partenaire clé pour permettre à cette solution innovante qu'est la cohabitation intergénérationnelle solidaire de continuer à se développer. À ses côtés, nous construisons de belles histoires de partage entre seniors et jeunes dans l'habitat. », **déclare Joachim Pasquet, Directeur général du réseau Cohabilis.**

## >> **La colocation intergénérationnelle : une aventure humaine et solidaire**

La Macif, via le réseau Cohabilis, va proposer à ses sociétaires seniors et jeunes un nouveau service facilitant l'accès à la cohabitation intergénérationnelle.

Cette solution avantageuse permet aux hôtes seniors, se retrouvant souvent seuls dans leur logement, d'avoir accès à un petit complément de revenus et de bénéficier d'une compagnie rassurante au quotidien. Ils doivent également être autonomes, le dispositif ne s'appliquant pas aux personnes présentant une grande fragilité et dépendance. En effet, le jeune colocataire ne peut se substituer à un auxiliaire de vie.

De leur côté, les jeunes ont accès à un logement à prix mensuellement modéré en échange de menus services. Ces services peuvent prendre la forme d'une présence bienveillante en soirée, dans le respect de la vie privée de chacun ou de petits coups de main : faire une course, fermer les volets, réchauffer un repas, sortir les poubelles, réaliser des travaux de bricolage ponctuels, partager des temps d'échanges...

La constitution de ces binômes et le montage du dossier administratif (organisation des rencontres, étude des dossiers des jeunes et des seniors, accompagnement juridique) se font par les associations locales du réseau de Cohabilis. Le réseau Cohabilis s'engage en effet à trouver des **profils "sur mesure" dans les communes de l'Hexagone sur lesquelles il rayonne.**

Ainsi, la constitution de ces binômes engendre des **frais de dossier et de suivi** pour les bénéficiaires, jeunes et seniors. Ces frais, inhérents à la mise en place d'un accompagnement de qualité, peuvent parfois représenter un frein dans cette démarche. C'est pourquoi, aux côtés de Cohabilis, la Macif s'engage à prendre en charge jusqu'à **200€ de frais d'accompagnement par sociétaire pour les 100 premiers sociétaires signataires d'un contrat de cohabitation intergénérationnelle avec Cohabilis inscrits** (offre soumise à conditions).

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr) :**

**<https://www.macif.fr/assurance/particuliers/assurance-habitation-et-vie-quotidienne/cohabilis>**

Depuis 2018, le dispositif bénéficie d'un régime juridique défini par la loi [ELAN](#) :

- la relation entre le senior (âgé de 60 ans et plus) et son cadet (âgé de moins de 30 ans) est **solidement encadrée** par un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire qui fixe les modalités pratiques (nature des services ou aides souhaitées, description de la chambre, etc.) ;
- les pratiques des structures organisatrices sont définies dans une [charte](#).

**>> Une solution adaptée aux besoins de chacun et un service proposé aux sociétaires Macif !**



*« J'aime bien héberger des jeunes et partager des moments avec eux. C'est agréable de pouvoir discuter de tout, et en particulier de la culture, j'aime beaucoup celle-ci. La convivialité compte beaucoup pour moi. »*

*« Je n'ai jamais eu d'appréhensions particulières. Je me suis dit que si ça ne me convenait pas, j'arrêterai, l'association étant là pour régler d'éventuels conflits. »*

**Danièle, 92 ans, retraitée et sociétaire Macif, habitante à Paris, en colocation avec Julie, 26 ans.**

Crédit photo Nelly PAOLANTONACCI

\*\*\*\*\*

**A propos du Réseau Cohabilis** • Le Réseau Cohabilis regroupe près de 50 structures qui accompagnent, sur 17 000 communes métropolitaines et d'outremers, 1700 cohabitations intergénérationnelles solidaires par an - soit plus de 35 000 bénéficiaires depuis 2004. Ce dispositif est basé sur une idée de partage, de respect mutuel et d'entraide, de contrepartie financière bien en deçà du marché locatif local. Il est encadré réglementairement. Les membres du réseau associatif développent par ailleurs de nombreuses autres solutions d'habitat partagé (habitat inclusif, intergénérationnel, etc.) disséminés sur le tout territoire. Cela fait de lui un représentant majeur de la solidarité dans et par l'habitat. Pour en savoir plus : <https://www.cohabilis.org/>

**A propos de la Macif** • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2024 et a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024. La Macif, une marque Aéma Groupe. Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2022.

**Contacts presse :**

**Marina DUCROS** • 06 13 55 57 98 – [mducros@macif.fr](mailto:mducros@macif.fr)

**Beryl ORPHEE** • 06 64 83 54 95 – [beryl.orphee@macif.fr](mailto:beryl.orphee@macif.fr)

\*\*\*\*\*